

## CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE AFFECTÉES PAR LE BRUIT

Article 13 de la Loi N°92.1444 du 31 Décembre 1992  
relative à la lutte contre le bruit

### ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté Préfectoral du 10 Octobre 2000 relatif au classement sonore des infrastructures routières départementales et communales, des infrastructures ferroviaires et des voies en projet et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département des Yvelines.

### INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE CLASSÉES

<b>Nom de l'infrastructure</b>	<b>Délimitation du tronçon</b>	<b>Catégorie de l'infrastructure</b>	<b>Largeur du secteur affecté par le bruit</b>	<b>Type de tissu urbain</b>
RN 12	Totalité	2	250m	Tissu ouvert

### LIEUX DE CONSULTATION DES ARRETÉS

- ⇒ Mairie
- ⇒ Préfecture
- ⇒ DDT des Yvelines